

RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE KERCADO
À VANNES

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Affaire n° 25S0147

Organisme qui passe l'accord-cadre :

Morbihan Habitat et Ville de Vannes dans le cadre d'un groupement de commandes.
Morbihan Habitat est le coordonnateur du groupement de commandes.
6 avenue Edgar Degas - CS 62291 - 56008 VANNES Cedex – Service Aménagement : 02.97.01.59.91.

Mode de passation de l'accord-cadre :

Procédure avec négociation (articles R.2161-12 à R.2161-20 du code de la commande publique)

Objet de l'accord-cadre : La consultation engagée vise la conclusion d'un accord-cadre tel que réglementé par les articles R.2162-1 et suivants du code de la commande publique.

Accord cadre de maîtrise d'œuvre comprenant principalement :

- Sur la base d'éléments déjà existants, réalisation d'un plan guide de synthèse répondant aux objectifs, données initiales, exigences et contraintes déterminées par les co-maitrise d'ouvrage. Ce plan guide de synthèse précisant notamment, l'organisation des espaces publics et la vocation de chacun de ces espaces, l'organisation bâtie et sa programmation, la planification opérationnelle envisagée (nombre de tranches, chronologie, durée) ainsi que les coûts d'aménagement et la programmation associée.
- La déclinaison de ce plan guide de synthèse en plans de compositions par phases opérationnelles ;
- Le pilotage et l'animation de la concertation, par laquelle le maître d'œuvre urbain accompagnera le maître d'ouvrage dans la conduite de réunions publiques, de propositions de supports adaptés au contexte permettant un dialogue avec la population sur les enjeux et les attentes, une implication et une participation de celle-ci, par sa présence et l'élaboration de tous les supports de communication nécessaires
- L'assistance à l'élaboration et/ou à la mise à jour de documents réglementaires : permis d'aménager, dossiers loi sur l'eau, propositions de dispositifs réglementaires adaptés, cas par cas, étude environnementale, etc.
- La mission de coordination urbaine, architecturale et environnementale, dont l'objet sera d'assurer une cohérence d'ensemble dans l'élaboration des programmes immobiliers, et qui se traduit notamment par l'élaboration d'un cahier de prescriptions et de recommandations urbaines et architecturales.
- La mission de maîtrise d'œuvre des espaces publics, qui permettra de confier à l'équipe la conception et la réalisation des espaces publics au travers des missions de maîtrise d'œuvre telles que définies au livre IV de la partie 2 du code de la commande publique (ex-loi MOP) : avant-projet, projet, études d'exécution (ou visa), direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception.
- La mission de maîtrise d'œuvre des espaces dit de « résidentialisation », qui permettra de confier à l'équipe la conception et la réalisation de ces espaces au travers des missions de maîtrise d'œuvre telles que définies au livre IV de la partie 2 du code de la commande publique (ex-loi MOP) : avant-projet, projet, études d'exécution (ou visa), direction de l'exécution des travaux, assistance aux opérations de réception.

Lieu d'exécution : VANNES -56
Code CPV : 71200000 - 71221000

Durée de l'accord cadre : 7 ans.

Le présent accord cadre vise à réhabiliter un quartier de 30 ha sur près d'une quinzaine d'année. La nature, complexe et évolutive du projet, nécessitant des investissements importants amortissables sur plusieurs années (réhabilitations de logements, équipements publics, etc.), un phasage en 5 tranches opérationnelles et une coordination avec plusieurs partenaires (Etat, Région, Villes de Vannes, etc), nécessitent de déroger à l'article R 2162-4 du code de la commande publique sur la durée de l'accord cadre.

Montant maximum de l'accord-cadre : 800.000,00 € HT

Conditions de participation :

- Compétences requises :

La présente consultation s'adresse à un groupement pluridisciplinaire compétent dans les domaines de l'urbanisme (réglementaire et opérationnel), de l'architecture, du paysage, de l'environnement, de la maîtrise d'œuvre VRD et bâtiment, de l'ingénierie en stationnement, de la concertation et de l'animation de dispositifs et de la sûreté urbaine. Le mandataire du groupement sera nécessairement le cabinet d'architecture/urbanisme.

Un même candidat ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

Le maître d'ouvrage accepte qu'un même candidat soit présent dans plusieurs groupements.

- Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Les candidats qui souhaitent répondre à la présente consultation devront télécharger les documents du dossier de consultation sur le site : <https://www.marches-securises.fr/entreprise>.

- Critères d'attribution des candidatures :

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera 3 candidats maximum pour remettre une offre sur la base des critères suivants :

- Qualité des qualifications et l'équipe constituée (structure professionnelle de l'équipe et complémentarité des compétences présentées) ;
- Qualité des références présentées pour des opérations de complexité et d'envergure équivalentes.

Ces candidats seront auditionnés à l'issue de la remise de leur offre.

- Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Montant des honoraires : 40 %
- Valeur technique appréciée au travers la note méthodologique et de l'audition : 60 %

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres finales.

Variante : La proposition d'une variante n'est pas autorisée.

Date limite de remise des candidatures : 22 septembre 2025 à 12H00.

Se référer au règlement de la consultation pour les modalités de dépôt des candidatures.

Informations concernant les recours :

Greffe du Tribunal Administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES Cedex - Tél : 02.23.21.28.28 - Fax : 02.99.63.56.84 – greffe.ta-rennes@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis au JOUE le : 21 juillet 2025 et publié le 23 juillet 2025 sous l'annonce n° 482951-2025